

**PROCÈS-VERBAL de l'assemblée spéciale
du Conseil de section du Barreau d'Abitibi-Témiscamingue
tenue le 27 novembre 2019 par conférence téléphonique**

Étaient présents :

Le bâtonnier	Me Pascal Jolicoeur
La première conseillère	Me Sandra Ethier
La trésorière	Me Claude Cossette
La secrétaire	Me Véronic Picard
Les conseillers	Me Cathy Coulombe Me Joannie Jacob Me Cassandra Neptune Me Nicolas Provencher-Lavergne
Le conseiller jeune Barreau	Me Marc-Olivier Langlois

1. Ouverture de l'assemblée

Me Pascal Jolicoeur déclare l'assemblée ouverte à 18 :02, le quorum étant constaté.

2. Adoption de l'ordre du jour

**Résolution 20191127-01
Re : adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Me Pascal Jolicoeur, appuyée par Me Joannie Jacob, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport du Commissaire Viens
4. Date de la prochaine rencontre
5. Varia 5.1. Tarifs d'aide juridique
6. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

3. Rapport du Commissaire Viens

Il avait été convenu de tenir une rencontre lorsque les membres auraient eu la chance de prendre connaissance du rapport de la Commission Viens afin de déterminer les actions à prendre par le Barreau d'Abitibi-Témiscamingue.

Une section du rapport traite de la Protection de la jeunesse. Il est discuté que le rapport, à tout le moins les passages qui interpellent le Barreau d'Abitibi-Témiscamingue, sera déposé à la Commission Laurent.

Me Pascal Jolicoeur aborde la question des tarifs d'aide juridique adaptés pour le Nord.

Me Sandra Ethier souligne que nous abordons régulièrement dans nos comités ainsi que dans nos rencontres certaines des problématiques soulevées dans le rapport de la Commission. Nous sommes conscients des problématiques, mais pour la majorité d'entre elles, nous sommes impuissants face à celles-ci. Une action politique s'impose puisque de l'argent doit être injecté pour solutionner la grande majorité des lacunes du système actuelles.

Malgré notre sentiment d'impuissance, nous nous demandons ce que nous pourrions faire concrètement pour faire avancer les choses.

On se questionne à savoir si le rapport a été traduit pour que les personnes visées par celui-ci puissent en prendre connaissance.

Me Neptune indique que le Barreau pourrait approcher Makivik pour obtenir des parajudiciaires et des interprètes. D'un autre côté, Me Jacob soulève qu'en agissant ainsi, est-ce qu'on ne participe pas à la déresponsabilisation du gouvernement.

Nous croyons que l'une des façons pour nous de mettre en application les recommandations du rapport de la Commission Viens est de miser sur la formation de nos membres. Ainsi, il est décidé que l'ensemble de la formation qui sera dispensée lors du congrès 2020 portera sur la réalité autochtone. Plusieurs idées sont apportées. Nous pourrions inviter le Commissaire Viens et les députés provinciaux et fédéraux. Nous pourrions offrir une formation sous forme de panel. Me Provencher-Lavergne se propose de prendre contact avec le juge Viens à ce sujet. Me Picard se propose pour donner le nom de formateurs au comité organisateur du congrès.

Les membres du comité organisateur du congrès du Barreau 2020 devront être déterminés à la prochaine rencontre. Toutefois, il est déjà décidé que Me Langlois et Me Provencher-Lavergne assumeront conjointement la responsabilité du comité.

Il est également discuté qu'une lettre d'appui au rapport de la Commission Viens soit acheminée au gouvernement en précisant qu'il serait intéressant de confier le suivi des recommandations du rapport au Protecteur du citoyen. Cette lettre devrait être postée après les fêtes.

Me Ethier souligne que lors du congrès, si nous n'avons pas eu de réponse à notre lettre, on pourrait inviter les médias et réitérer notre appui aux recommandations du rapport et que nous croyons qu'il serait une bonne chose de confier le suivi au Protecteur du citoyen.

4. Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le 12 décembre 2020 à 17h30 à Amos.

5. Varia

5.1. Tarifs d'aide juridique

Me Ethier indique avoir discuté avec madame Bonneau. Elle ajoute que nous recevrons les macarons prochainement. Me Jolicoeur devra contacter les juges pour savoir si les avocats peuvent porter les macarons dans les salles de cour.

6. Levée de l'assemblée

Sur proposition de Me Joannie Jacob, appuyée par Me Sandra Ethier, l'assemblée est levée. Il est 18h53.

Me Pascal Jolicoeur
Bâtonnier

Me Véronic Picard
Secrétaire

Tel que lu et adopté à l'assemblée du 22 avril 2020.